

Unité départementale de Lille
44 rue de Tournai
CS 40259
59019 Lille

Lille, le 17/05/2024

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 14/05/2024

Contexte et constats

Publié sur  **RISQUES**

RESSORTS LEFEVERE

212 rue Jean Jaures
59650 Villeneuve-d'Ascq

Référence : arrêté préfectoral d'autorisation du 13 juillet 1993

Code AIOT : 0007000879

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 14/05/2024 dans l'établissement RESSORTS LEFEVERE implanté 212 rue Jean Jaures 212-218 59491 VILLENEUVE D'ASCQ. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- RESSORTS LEFEVERE
- 212 rue Jean Jaures 212-218 59491 VILLENEUVE D'ASCQ
- Code AIOT : 0007000879
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Jusqu'en 2008, la société RESSORTS LEFEVERE a exercé une activité de fabrication de matériels pour

l'industrie automobile (ressorts et appuis tête) sur son établissement situé au 212 rue Jean Jaurès à Villeneuve d'Ascq.

Cette activité est encadrée par un arrêté préfectoral d'autorisation délivré le 13 juillet 1993. L'installation relevait du régime de l'autorisation au titre des rubriques 288 (traitement chimique des métaux), 405 (application de peinture à froid) et 406 (cuisson ou séchage de peinture) de la nomenclature des installations classées. L'établissement exploitait également des installations de charge d'accumulateur, de compression d'air, de travail mécanique des métaux et de trempé, recuit ou revenu des métaux relevant du régime déclaratif.

Par jugement du 12 juin 2007, le tribunal de commerce de Roubaix-Tourcoing a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la société RESSORTS LEFEVERE.

La SELURL DEPREUX a été désignée liquidateur judiciaire de la société par la même instance.

Le site présente une superficie totale de 13 110 m² et est implanté sur les parcelles n°158, 159 et 189 section LA du document d'urbanisme.

Contexte de l'inspection :

- Cessation d'activité

Thèmes de l'inspection :

- Mise en sécurité

2) Historique

Par transmission en date du 21 septembre 2022, la préfecture du Nord nous communique pour examen et avis le mémoire de cessation d'activité déposé 05 avril 2022 par la SELURL DEPREUX en tant que représentant de la société RESSORTS LEFEVERE (mémoire GALTIER ENVIRONNEMENT référencé TBE/20.3464/03-2022/MCA/V1 du 08/03/2022).

Ce mémoire est réalisé en application des articles R. 512-39-1 et suivants du code de l'environnement.

Il comporte une étude historique du site et détaille la nature des actions entreprises pour la mise en sécurité du site. Il précise notamment que les équipements industriels, produits et déchets ont été évacués du site par des prestataires agréés entre septembre et décembre 2008.

Des investigations de terrains ont également été réalisées, mettant en évidence des pollutions concentrées dans les sols notamment en hydrocarbures (HCT), solvants chlorés et benzène. Les sources de pollution sont constituées par la fosse de l'ancienne presse, les fosses enterrées des huiles usagées et les anciens ateliers.

Aucune investigation n'a été réalisée sur les eaux souterraines, la première nappe étant attendue à une profondeur estimée à une dizaine de mètres par rapport au terrain naturel.

Des prélèvements des gaz de sols ont été réalisés par l'intermédiaire de piézairs. Des teneurs faibles et proches des limites de quantification du laboratoire en composés hydrocarburés et solvants chlorés ont été mesurées, ainsi qu'une teneur notable en tétrachloroéthylène au droit du piézair pza3 (anciens ateliers).

Le mémoire propose de considérer un usage futur de type industriel (activités industrielles, artisanales ou commerciales), en accord avec les documents d'urbanisme en vigueur : zone classée UG. Il s'agit d'une zone économique bénéficiant d'une situation privilégiée (proximité du centre-ville ou desserte). Cette zone est destinée à favoriser la mixité d'activités économiques par l'implantation d'activités tertiaires, de bureaux, de commerces, de services, d'hôtels et de résidences services et d'activités industrielles ou artisanales.

L'inspection note qu'à la date de rédaction du présent rapport, le zonage sur lequel est implanté le site correspond désormais à la zone UE du plan local d'urbanisme de la Métropole Européenne de Lille. La destination de cette zone n'évolue guère par rapport à l'ancienne dénomination UG (zone économique bénéficiant d'une situation privilégiée, il convient d'y favoriser la mixité d'activités économiques sous réserve du respect des articles 1 et 2 du règlement du PLU).

Par courriel du 12 mars 2024, la SELURL DEPREUX nous informe que l'audience de clôture de la procédure de liquidation judiciaire est fixée au 27 septembre 2024 et que les fonds disponibles dans ce dossier s'élèvent à la somme de 302,83 €.

Le propriétaire du site est la SCI LEFEVERE, personne morale distincte de la société anonyme ayant exploité l'activité relevant de la réglementation afférente aux ICPE.

3) Constats au 14 mai 2024

NB : la notification de la cessation d'activité est antérieure au 01 juin 2022, date d'entrée en vigueur de nouveaux textes en matière de cessation d'activités des ICPE.

L'inspection de l'environnement a réalisé une visite d'inspection du site afin de constater sa mise en sécurité, en application des dispositions de l'article R.512-39-1 du code de l'environnement.

Les constats réalisés sur site lors de l'inspection du 14 mai 2024 sont les suivants :

1° Les installations de production ont été démantelées et les déchets évacués hors site par des prestataires agréés entre septembre et décembre 2008.

Subsistent sur site :

- 2 cuves aériennes utilisées pour le traitement des eaux usées industrielles. Des photos attestant de leur caractère vide et les justificatifs des opérations de vidange et de nettoyage ont été communiqués à l'inspection ;
- des dépôts de déchets d'origine domestique (emballages alimentaires, déchets verts, lave-vaisselle) sans lien avec l'exploitation de l'installation classée. Le volume de ces déchets se monte à quelques mètres cubes, et sont conditionnés pour la plupart en sacs. La société SCCV JAURES, en cours d'acquisition des terrains, a indiqué par courriel du 15 avril 2024 qu'elle procédera à l'évacuation en filière de collecte appropriée des divers déchets d'origine domestique, dans la continuité des interventions de dépollutions qui suivront l'acquisition du foncier par la SCCV JAURES.

2° L'accès au site se fait par deux portails implantés sur la rue Jean Jaurès. Ces deux entrées sont cadenassées et en bon état général. La clôture existante côté rue Jean Jaurès est localement dégradée. Des réparations ont été effectuées par la pose de barrières complémentaires.

A l'intérieur du site, des clôtures de type Heras ont également été installées afin de prévenir tout accès aux bâtis du site (bâtiment industriel et maison d'habitation). Ces deux bâtiments présentent un état de délabrement général avancé.

Il est également observé la présence d'une seconde maison hors périmètre ICPE occupée par des tiers. Une clôture (barrières Heras) en bon état la sépare du site industriel.

A l'arrière des bâtiments, il est observé un parc arboré et un plan d'eau. Leur accès est prévenu par des barrières.

Le site est ainsi clôturé sur sa périphérie le jour de l'inspection.

3° L'ensemble des utilités ont été coupées (eau, gaz, électricité). Le transformateur électrique présent sur site a été évacué. Le local électrique situé sur la rue Jean Jaurès est vide de toute installation électrique et son accès est condamné par une plaque métallique.

Il n'est pas observé de matériaux combustibles sur site (exception faite des déchets domestiques mentionnés précédemment).

Au regard de ces constats, le site anciennement exploité par la société RESSORTS LEFEVERE peut être considéré comme mis en sécurité.

4) Conclusion

Conformément à l'article R. 512-39-1 du code de l'environnement, le site RESSORTS LEFEVERE est mis en sécurité suite à l'évacuation des déchets et équipements industriels, à la maîtrise des accès par des clôtures interdisant les accès au site et à la coupure des alimentations en énergies.

Bien que des pollutions soient identifiées sur le site, ce dernier n'a pas fait l'objet d'une réhabilitation des sols conformément à l'article R. 512-39-3 du code de l'environnement.

D'après les éléments communiqués par la SELURL DEPREUX désignée par le tribunal de commerce comme liquidateur judiciaire, la liquidation du site s'avère impécunieuse et ne permet pas la réalisation de ces opérations.

Le site anciennement exploité par la société RESSORTS LEFEVERE constitue de fait un site à responsable défaillant.

L'action de l'inspection de l'environnement a donc été menée à terme.

Aussi, ce site fera l'objet d'une proposition d'inscription en secteur d'information sur les sols (SIS) comme le permet l'article R. 125-43 du code de l'environnement qui dispose:

"Sont exclus des secteurs d'information sur les sols définis à l'article L. 125-6 :

1° Les terrains d'emprise des installations classées pour la protection de l'environnement en exploitation, y compris en cours de cessation d'activité, au titre du titre Ier du livre V du code de l'environnement. Ils ne sont pas exclus lorsque l'exploitant de l'installation classée a disparu ou est insolvable et que cette installation a fait l'objet d'une mise en sécurité conforme aux articles R. 512-39-1, R. 512-46-25 ou R. 512-66-1 ; "

En cas de projet d'aménagement sur le site, il sera de la responsabilité de l'aménageur de s'assurer de la compatibilité de son projet avec l'état des sols en place et de faire attester cette prise en compte par une entreprise certifiée dans le domaine des sites et sols pollués.

Des éléments ont été produits en ce sens par la société AVENTIM pour un projet de réaménagement du site (attestation de prise en compte de pollution dans le cadre d'un projet de construction délivrée par la société DEKRA le 26/05/23).

Ces documents ainsi que l'éventuel changement d'usage des terrains ne sont pas instruits dans le cadre de la présente procédure de cessation d'activité de la société RESSORTS LEFEVERE au titre de la réglementation applicable aux installations classées.

Nous proposons au préfet du nord de transmettre une copie du présent rapport à la Métropole Européenne de Lille, EPCI compétent en matière d'urbanisme, ainsi qu'au propriétaire du terrain (SCI LEFEVERE, 214 rue Jean Jaurès – VILLENEUVE D'ASCQ).